

La dîme

Du point de vue biblique

Ewald Frank

Il ne s'agit pas d'un nouveau commandement

La dîme du point de vue biblique

Suite aux nombreuses questions en rapport avec ce sujet, j'ai trouvé bon d'éclairer par les Saintes Écritures le thème concernant la « dîme ». Dans le Nouveau Testament, nous ne trouvons aucun commandement donné de manière explicite à l'Église concernant la dîme. Cependant, on y trouve des références et des conseils dont on ne devrait pas ignorer l'importance. Le Seigneur Jésus disait: « *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses* » (Matth. 23:23).

Par ces paroles, le Seigneur a clairement démontré que l'on doit pratiquer la justice, la miséricorde et la fidélité sans toutefois négliger de donner. Selon Lévitique 27:30 ainsi que d'autres passages de l'Ancien Testament, c'était normal pour les juifs croyants de donner au Seigneur la dîme de toutes choses. Et même plus de 400 ans avant l'introduction de la loi, Abraham donna la dîme en signe de reconnaissance. Par conséquent, la dîme ne provient pas de la loi, mais elle a été reprise plus tard dans la loi.

Il est écrit dans Genèse 14:18-20: « *Melchisédek, roi de Salem, fut apporter du pain et du vin: il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit: Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains! Et Abram lui donna la dîme de tout* ».

Le Seigneur fidèle en tant que Roi et Sacrificateur alla à la rencontre d'Abraham avec du pain et du vin afin de manger avec lui après qu'Il lui ait accordé la victoire sur les rois païens. Par signe de reconnaissance, Abraham lui donna la dîme de tout. Melchisédek était le Roi de Justice et de Paix en personne (Héb.7:1-4).

La dîme était déjà donnée volontairement avant l'introduction de la loi. Ensuite, elle devint obligatoire afin que le sacerdoce de la

tribu de Lévi puisse être exercé dans le temple. L'offrande faite au Seigneur était une contribution particulière que le peuple prenait sur ce qu'il lui appartenait. Dans ce cas-ci, elle était déterminée sur base de ce qui était nécessaire pour la construction du tabernacle (Ex. 25:1-4; Ex. 35:4-5; Ex. 36:3-7). La tribu de Lévi ne reçut point de terre en héritage comme les autres tribus mais elle reçut la dîme des autres tribus comme part d'héritage. Les sacrificateurs lévites devaient alors donner en offrande le dixième de la dîme qu'ils recevaient (Nombres 18).

Dans le nouveau Testament, cela n'est plus une obligation. Par conséquent, personne ne devrait en faire une loi ni ordonner aux autres ce qu'ils doivent faire. Paul a écrit au sujet de ce que l'on donne et ce que l'on reçoit dans son épître aux Philippiens au chapitre 4 du verset 10 à 20: « *Vous le savez vous-mêmes, Philippiens, au commencement de la prédication de l'Évangile, lorsque je partis de la Macédoine, aucune Église n'entra en compte avec moi pour ce qu'elle donnait et recevait* ». Il a écrit dans 2 Corinthiens 9:7: « *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie* ». Une collecte spéciale est quelque chose de différent. À cet égard, la directive fut: « *Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité...* » (1 Cor.16:2).

Celui qui lit les premiers chapitres des Actes des apôtres et en particulier les chapitres 2:43-47 et 4:32-37 a une vue profonde de la dévotion des croyants dans l'Église au commencement. Ils étaient un cœur et une âme et aucun d'entre eux considérait les choses qu'il possédait comme étant ses biens exclusifs. En rapport avec cela nous lisons: « *...tous ceux qui possédaient des champs (pas un jardin potager) ou des maisons (pas une petite maison) les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu, et le déposaient aux pieds des apôtres* ». Dans ce cas, nous devons également prêter attention à chaque parole.

C'est une erreur de dire: « En ce temps-là chaque croyant vendait sa maison et tout ce qu'il possédait ». Cela n'est absolument pas la vérité car ils se réunissaient dans les maisons pour rompre le pain (Actes 2:42, 46). C'est pourquoi il est écrit littéralement: « *...tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient...* ». Cela leur était évident qu'une seule maison leur suffisait pour y vivre et pas plusieurs. C'est ainsi qu'ils vendirent tout ce dont ils n'avaient pas besoin pour leur usage personnel. Il faut souligner que les apôtres n'obligèrent personne

à le faire. En fait, l'attente du Retour promis de Jésus-Christ était si grande et si vivante que les choses terrestres ne représentaient pas un grand intérêt pour eux, au contraire, ils s'en détachaient.

C'est ainsi qu'il est aussi écrit dans Actes 20:35: « *Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* » et dans 2 Corinthiens 9:8: « *Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre...* ». Les enfants de Dieu ressentent le besoin d'exprimer leur reconnaissance envers le Seigneur pour tout ce qu'Il a fait pour eux et par tous les moyens pratiques, ils font que d'autres aussi puissent être atteints par la prédication de la Bonne Nouvelle.

Abraham fut béni car il était en possession de la promesse. Il y a une relation directe entre donner, être en possession de la promesse de Dieu et la bénédiction. L'ordre est le suivant: promesse, foi, bénédiction. Abraham avait reçu la promesse et expérimenta la victoire de Dieu sur les rois. Ensuite suivit la communion avec le pain et le vin, la bénédiction et le don de la dîme.

L'Écriture nous dit à ce sujet: « *Et ici, ceux qui perçoivent la dîme sont des hommes mortels; mais là, c'est celui dont il est attesté qu'il est vivant. De plus, Lévi, qui perçoit la dîme, l'a payée, pour ainsi dire, par Abraham* » (Hébr. 7:8-9). « *Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse* » (Gal. 3:29). Comme on peut le lire, même si dans ce cas ceux qui reçoivent la dîme sont des hommes mortels, elle était toutefois donnée à l'Éternel Dieu. Il a établi des ministères dans l'Église et Ses serviteurs sont censés être soutenus par cela: « *Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile* (1 Cor. 9:13-14).

Même frère Branham avait à plusieurs reprises, dans ses prédications, déclaré que les serviteurs de Dieu devaient pourvoir à leur subsistance par les dîmes. Il a également dit que lui-même aussi donnait la dîme au Seigneur et que les vrais croyants le font encore aujourd'hui. Lorsqu'on considère son ministère divin dans l'histoire du salut, il est à remarquer, et certainement cela n'est pas une coïncidence, que dans Malachie 3 il est fait mention de la dîme et des offrandes. Dans ce chapitre, nous trouvons premièrement

la promesse de celui qui devait préparer le chemin, le prophète qui devait apparaître avant la première venue du Seigneur et nous en voyons l'accomplissement dans les quatre Évangiles par le ministère de Jean-Baptiste. À la fin du chapitre 4, il est fait mention du prophète qui devait venir avant le jour grand et redoutable du Seigneur et par son ministère, tout devait être ramené à sa juste place. C'est ainsi que cela est confirmé par notre Seigneur et Sauveur dans Matthieu 17:11 et dans Marc 9:12. Par Sa grâce, nous avons eu l'opportunité de prendre directement part à ce ministère et à sa continuité.

Chacun devrait lire dans la prière Malachie 3 et laisser cette Parole parler à son cœur. En ce qui concerne les dîmes et les offrandes, nous lisons ceci: « *Car je suis l'Éternel, je ne change pas; et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés. Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites: En quoi devons-nous revenir? Un homme trompe-t-il Dieu? Car vous me trompez, et vous dites: En quoi t'avons-nous trompé? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière! Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance » (Versets 6 à 10).*

Dans l'Écriture ci-dessus, le « AINSI DIT LE SEIGNEUR » est cité à deux reprises. Pour ce qui nous concerne, nous ne nous intéressons pas à ce que les hommes ont à dire sur ce sujet, mais nous voulons le « AINSI DIT LE SEIGNEUR ». Chaque fois qu'il est question de cette expression, nous sommes interpellés sur le sérieux de ce qui est dit. Certains pourraient argumenter en disant que cette parole est écrite dans l'Ancien Testament. Plusieurs ont tendance à s'appropriier les promesses de l'Ancien Testament et laisser le reste pour les autres. Cependant, la Parole de Dieu ne peut être sujette aux discussions ni aux arguments. Car tout avait déjà été annoncé par Dieu dans l'Ancien Testament – le Sauveur ainsi que tout le Plan du salut – et cela trouve son accomplissement dans le déroulement du Nouveau Testament.

Le Seigneur dit: « *Car je suis l'Éternel, je ne change pas...* ». Amen, Dieu ne peut pas changer, Il demeure le même

éternellement. Il fait le reproche suivant à Son peuple: « *Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées* » et Il leur ordonne: « *Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit L'ÉTERNEL DES ARMÉES* ». Le peuple demande: « *En quoi devons-nous revenir?* » et la réponse de Dieu est: « *Un homme trompe-t-il Dieu? Car vous me trompez, et vous dites: En quoi t'avons-nous trompé?* » Nous ressentons le sérieux de ces paroles. Le Seigneur accuse Son peuple de l'avoir trompé. Il entre en jugement avec les Siens et ceux-ci demandent avec ignorance: « *En quoi t'avons-nous trompé?* ». Sa réponse suit telle une accusation: « *Dans les dîmes et les offrandes* ». Cela devrait tous nous ébranler lorsque Dieu entre en jugement avec Ses enfants et qu'Il reproche à Son peuple de l'avoir trompé. La chose semble être plus grave que beaucoup ne le pensent à première vue. Ensuite, Il prononce de Sa bouche des paroles qui pénètrent jusqu'à la moelle: « *Vous êtes frappés par la malédiction!* ».

Qui voudrait être volontairement frappé de malédiction? Cependant, les yeux saints de Dieu étaient pointés sur ceux qui Le privaient des dîmes et des offrandes. Tous veulent recevoir les bénédictions et voir s'accomplir les promesses, mais il se peut qu'un obstacle s'interpose encore. Peut-être que la racine de tous les maux n'a pas encore été déracinée (1 Tim. 6:10). Ils s'étonnent de ce qu'il n'y a pas de progrès réel dans leur vie spirituelle. Certains pensent que l'origine de la malédiction remonte à leurs ancêtres. Alors, ils vont rechercher jusqu'à la troisième et quatrième génération et ne se rendent pas compte que cela peut être mis sur le compte de leur propre désobéissance. Aux yeux de Dieu, la désobéissance est aussi coupable que la divination (1 Sam. 15:23). Dans le même verset, il est écrit que l'obstination est aussi coupable que l'idolâtrie. Il n'y a rien de plus impératif que de soumettre notre propre volonté à la volonté de Dieu. Simplement prier « *Que ta volonté soit faite...* » ne sert à rien; nous devons nous efforcer à parvenir à une entière obéissance dans la Volonté de Dieu.

Autrefois, le Seigneur a dû leur reprocher: « *Vous me trompez, la nation tout entière* ». Néanmoins Il leur donne immédiatement le moyen de recours: « *Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'ÉTERNEL DES ARMÉE. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance* ».

Ici le Seigneur nous invite à Le mettre à l'épreuve afin que nous puissions expérimenter qu'Il garde Sa Parole. Dieu garde Sa parole lorsque nous faisons ce qu'Il nous dit de faire! Dans ce passage, l'accent est mis à plusieurs reprises sur le sérieux du sujet par le « AINSI DIT L'ÉTERNEL ». Le Seigneur lie la promesse de voir s'Il ne nous ouvrira pas les écluses des cieux et répandra sur nous la bénédiction en abondance à l'offre qu'Il nous soumet de Le mettre à l'épreuve. Après tout, nous désirons tous les bénédictions de Dieu en abondance. Aussi dans ce domaine, le Seigneur Lui-même nous a montré le chemin pour y parvenir. Bien entendu, l'obéissance est également l'exigence requise pour nous tous dans les autres domaines.

Comme le Seigneur Dieu Lui-même l'a dit, la dîme doit être apportée à la maison du trésor – toujours là où la nourriture est distribuée, la Parole vivante et révélée. C'est ainsi que cela est écrit. Personne n'a le droit d'en disposer selon son propre gré. Conformément à la Parole du Seigneur, la dîme n'appartient pas uniquement au pasteur. Les ministres de la Parole distribuent la nourriture spirituelle et perçoivent en retour seulement de quoi subvenir à leurs besoins. Frère Branham n'a pas dit: « Payez vos dîmes au pasteur » mais il a dit dans sa prédication « Pareil à l'aigle qui éveille... » du 4 août 1960: « Payez vos dîmes et le pasteur sera payé ». Cela représente en effet une remarquable différence. Parlant de lui-même, il dit le 23 juillet 1960 dans sa prédication « Parle au rocher » et également dans d'autres occasions: « Je reçois mon salaire de l'église, en raison de 100 dollars par semaine ». Aucun prédicateur n'a le droit d'en faire une source de gain (1 Tim. 6:3-10) et surtout pas avec les dîmes afin de s'enrichir car alors cet argent manquerait dans la maison du trésor. Si quelqu'un a vraiment reçu un appel et a été envoyé par le Seigneur, alors ces paroles que le Maître a prononcées quand Il a envoyé Ses disciples sont aussi valables pour lui: « *Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie, dans vos ceintures...* » (Matth. 10:9). Paul exhorte Timothée à s'attacher à la saine doctrine de notre Seigneur Jésus-Christ et lui a écrit: « *Car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira. Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège...* » (1 Tim. 6:7-9).

Nous croyons que maintenant, à la fin du temps de la grâce, tout doit être ramené à sa juste place devant Dieu, dans la vie de chaque individu comme aussi dans l'Église et qu'ainsi la pleine

restauration dans tous les domaines puisse effectivement avoir lieu. Comme il en était pour les premiers chrétiens qui croyaient la pure Parole de Dieu et qui avaient en eux l'amour de Dieu et de la vérité, ainsi en sera-t-il une fois encore à la fin parmi les vrais enfants de Dieu. Nous appartenons au Seigneur avec tout ce qu'Il nous a donné et nous ne sommes que les administrateurs de ce qui nous a été confié. Chers frères et sœurs, chers amis, le temps qu'il nous reste sur la terre est de courte durée. Si nous recherchons premièrement le Royaume de Dieu, alors tout ce dont nous avons besoin nous sera aussi donné. Puissions-nous donner avec largesse au Seigneur, avec joie, non pas par contrainte, mais simplement par reconnaissance.

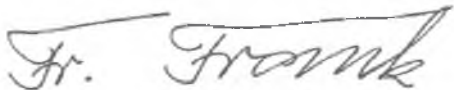
Depuis le début des années soixante, nous voyons comment le Dieu éternel et fidèle pourvoit pour son Église et pour Son oeuvre par le moyen de ceux qui Lui appartiennent. Pendant plus de quarante années, Dieu n'a pas seulement répandu Ses abondantes bénédictions sur le plan spirituel, mais Il a également pourvu suffisamment à nos besoins terrestres. Déjà lorsque nous avons acheté le premier terrain au début des années soixante-dix pour y construire ensuite l'édifice pour les réunions et plus tard, vers le milieu des années soixante-dix, lorsque nous avons acheté le terrain adjacent afin d'y construire les bâtiments du Centre missionnaire comprenant les bureaux, l'imprimerie et les salles d'expédition etc. Il a pourvu bien au-delà de nos prières et de notre compréhension. Tout cela principalement grâce au soutien des frères et sœurs de langue allemande. Pour ce qui me concerne, j'ai exécuté tout au long de ces années et jusqu'à ce jour le mandat que le Seigneur Jésus Lui-même m'a donné le 2 avril 1962. Il a Lui-même pris soin pour tout le reste. Tous ceux qui connaissent le message du temps de la fin, avec le nouveau commencement pour l'Église que Dieu Lui-même a appelé à l'existence et l'oeuvre missionnaire, savent que je n'ai jamais fait mention d'argent. Je n'ai pas prêché une seule fois sur la dîme durant ces quarante années et je n'ai relevé qu'une seule fois en 1973 une offrande spéciale dans l'assemblée locale de Krefeld, en vue de la construction de la maison de Dieu.

Toute la Parole pour ce temps de la fin est dans la *maison du trésor* et Elle est distribuée comme nourriture spirituelle dans le monde entier. Pour tous ceux qui aiment réellement le Seigneur Jésus, c'est un privilège pour eux que d'avoir part à la distribution de la nourriture et à la propagation du message du temps de la fin. Celui qui appartient vraiment à l'Église prend part à tout ce qui est rattaché à un ministère établi par Dieu. Présentement, en

collaboration avec des frères responsables de différents endroits, nous nous occupons de plus de 150 pays dans le monde par l'envoi gratuit de littérature ainsi que de cassettes audio et vidéo, de CD et de DVD, ainsi que par des émissions de télévision dans plus de vingt langues. Par la prédétermination de Dieu, ceci est devenu l'une des oeuvres missionnaires ayant la plus large portée sur la terre, car ce dernier message, en tant qu'Évangile éternel, doit atteindre les extrémités de la terre (Matth. 24:14; Apoc. 14:6 et autres).

J'espère que chacun perçoit de manière correcte cet exposé simple, écrit avec un cœur pur et fondé sur la Parole de Dieu. Cela fut difficile pour moi d'écrire sur ce sujet, car un grand nombre de croyants donnent au Seigneur ce qu'ils peuvent, parfois même plus que leurs dîmes. Que tous puissent prendre de cet exposé ce qui s'applique à eux et ne faire que lire le reste. Que la bénédiction du Dieu Tout-Puissant repose sur vous tous et que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, notre Dieu et notre Père vous rende et vous récompense richement par Jésus-Christ au-delà de toute mesure. Je demande votre soutien par la prière, pour les anciens et pour tous les serviteurs dans Sa maison.

Agissant de la part de Dieu

A handwritten signature in cursive script that reads "Fr. Frank". The signature is written in dark ink on a light background.

Si vous êtes intéressés à recevoir nos brochures, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

Mission Center
Boîte Postale 100707
47707 Krefeld
Allemagne

Pour l'Afrique centrale:
Centre Missionnaire de Limete
18^{ème} rue n°12 Limete- Industriel
Kinshasa/Rép.Dém. CONGO
cmlimete@yahoo.fr

Pour l'Afrique de l'ouest:
Eglise d'Abidjan
08 B.P. 1937
Abidjan 08
COTE D'IVOIRE
info@eme-ci.com

Vous pouvez vous connecter sur Internet lors de nos réunions mensuelles qui ont lieu chaque premier week-end du mois. Le samedi soir à 19h30' (GMT+1) et le dimanche matin à 10h00' (GMT+1). Les réunions sont transmises dans le monde entier en 10 langues différentes.

Prenez part à ce que Dieu est en train de faire maintenant selon Son Plan du Salut !

Page web: <http://www.freie-volksmission.de/sprache/franzoesisch/>

E-mail: volksmission@gmx.de ou
E.Frank@freie-volksmission.de

☎: 0049-2151/545151
Fax: 0049-2151/951293

© Par l'auteur et l'éditeur E.Frank